



## Procès Verbal Assemblée générale du 21 janvier 2024

### ORDRE DU JOUR

- 1/ Rapport moral du président
- 2/ Etats des comptes
- 3/ Les cartes de pêche
- 4/ Les alevinages
- 5/ Les manifestations
- 6/L'atelier Pêche Nature
- 7/ Le patrimoine
- 8/ La règlementation 2024
- 9/ La cellule garderie
- 10/ Budget prévisionnel 2024
- 11/ Assemblée générale extraordinaire
- 12 / Questions diverses

# PROCES VERBAL

## 1/ Rapport moral du Président

Le président, **Nicolas JARDOT** a procédé à l'ouverture de l'assemblée générale :

Bonjour à tous,

On va commencer

Monsieur le Président de la fédération de pêche du territoire de Belfort, mon cher Serge,

Messieurs les membres du conseil d'administration,

Chers adhérent, Chers pêcheurs

Bienvenue à notre assemblée générale annuelle et je souhaite tout d'abord vous remercier de votre présence ce dimanche matin et vous souhaiter à tous une excellente année halieutique 2024. Un grand merci à la ville de Bavilliers pour la mise à disposition de la salle des ricochets.

Je vous demanderais une minute de silence suite à la disparition fin 2023 de notre ancien administrateur et ami Yves Lebris, et de nos adhérents disparu l'année dernière.

Merci beaucoup pour eux.

Je vais essayer d'être bref et aller à l'essentiel car beaucoup de choses vous seront montrés durant cette assemblée.

2023 fut pour moi une année très riche bénévolement avec plusieurs concrétisations atteintes : l'achat d'un tracteur afin de nous faciliter l'entretien sur les plans d'eau et surtout pouvoir effectuer plus régulièrement la tonte.

L'intégralité de nos manifestations se sont effectuées toujours avec autant de succès (les journées truites, les enduros carpes, la fête de la pêche et notre école de pêche qui aura déjà 8 ans cette année avec chaque année toujours 10 à 13 enfants par séance et un loto qui nous a permis de dégager 4 100 € de recettes.

Ou encore la labellisation de notre Carpodrome validé par la Fédération nationale de la pêche en France et l'ensemble des travaux sur le domaine des Ayeux à Lachapelle-sous-Chaux. Ce qui porte le nombre à 2 parcours labellisés pour le Territoire de Belfort et la fierté est encore plus grande pour nous lorsque ces parcours sont les vôtres.

2023 fut également une année très stressante pour moi-même et notre association.

**Association Agréée de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de Belfort-Bavilliers**

**19 rue d'Argiésans – 90800 Bavilliers**

Tél : 06.86.37.92.12

Courriel : [aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com](mailto:aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com)

Tout à commencer en mars lorsque nous avons décidés d'entretenir la ripisylve sur la douce qui borde l'emprunt 9 et enlever des embâcles qui ne permettaient pas le bon écoulement naturel de la rivière.

Il s'avère que la zone d'entretien effectué par notre association était une zone protégée par arrêté préfectoral depuis 2016 suite aux travaux de l'échangeur de l'A36 ou une espèce de papillons (le cuivré des marais) se reproduit. Forcément personne n'était au courant.

Après de longs débats contre la société APRR et leur avocats Lyonnais qui nous attaquaient, un accord amiable a pu être trouvé.

Je remercie grandement notre fédération de pêche pour son soutien humain dans cette affaire.

En mai, j'apprends à 23h que mon administrateur est tombé dans un ravin sur le domaine des ayeux en procédant à la tonte avec le tracteur de l'association. Une nuit angoissante que je ne souhaite à personne. Tout a bien fini car il est parmi nous aujourd'hui.

Et pour finir car l'expression le dit si bien (jamais 2 sans 3), en juillet j'étais en route pour rejoindre mon trésorier sur les étangs des ayeux pour une animation avec notre école de pêche, 4 agents de l'office français de la biodiversité m'attendaient sur les étangs pour m'expliquer que l'association ne respectait pas l'arrêter sécheresse car un filet d'eau pénétrait avec les dernières pluies dans le carpodrome. Je me suis retrouvé auditionné à l'OFB pendant 1h30 et je remercie une nouvelle fois Daniel Pastori qui m'a accompagné.

Ce dossier n'est pas d'hier car déjà sous la présidence de Patrick Carlinet, nous avons souhaité poser une grille à l'entrée de l'étang afin de pouvoir contrôler le débit et surtout pouvoir fermer dans les règles car à ce jour une simple planche de bois fait office de déviation et qui est malheureusement enlevé régulièrement par des personnes mals intentionnés. Le dossier n'est toujours pas clos car j'étais convoqué au tribunal le 14 septembre dernier, cette convocation a été repoussé à une date ultérieure, nous sommes toujours dans l'attente.

Vous voyez, le bénévolat n'est pas toujours un long fleuve tranquille comme beaucoup pourrait le croire.

2024 est là, et il est temps de travailler et de préparer nos actions, nos projets et bien évidemment nos manifestations qui je vous le rappelle permet à notre association de remplir ses caisses.

Pour le plus grand plaisir de tous, nous avons déjà empoissonnée pour près de 40 000 € de poissons pour la saison 2024 mais malheureusement jusqu'à quand pourrons nous tenir un tel effort.

Cette année aura lieu, enfin nous l'espérons très fortement à l'automne la vidange de l'étang Machard afin de le mettre en conformité vis-à-vis du code de l'environnement.

Voilà, 2024 sera à l'identique des autres années, riche en action pour l'halieutisme, en protection avec une 1<sup>ère</sup> phase de création et d'installation de frayères artificielles, en animation avec notre école de pêche et pleins d'autres belles actions en faveur de nos milieux aquatiques.

Pas plus de belles promesses car 2024 aura son lot de manque d'eau pour les rivières, les cyanobactéries de plus en plus nombreuses d'années en années et sans oublier la bête noire du pêcheur qui décime nos poissons toute l'année. Ce sont malheureusement des aléas qui s'amplifient.

**Association Agréée de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de Belfort-Bavilliers**

**19 rue d'Argiésans – 90800 Bavilliers**

Tél : 06.86.37.92.12

Courriel : [aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com](mailto:aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com)

Concernant le cormoran, des avancées sont en cours et progresse et nous espérons tous enfin une vraie régulation qui anéanti nos actions piscicoles pour la pêche de loisir et met en grande difficulté toute la filière piscicole. Une pensée également à nos pisciculteurs.

Voilà je vais m'arrêter là, je vous remercie une nouvelle fois de votre présence et je vous souhaite beaucoup de plaisir au bord de l'eau.

## **2/ Etat des comptes**

Messieurs Bernard PERRIN (absent excusé) et Mathieu GERARDIN de la commission de contrôle des comptes pour l'année 2023 se sont réunis le 9 janvier 2024 en présence de Messieurs Nicolas JARDOT et Philippe PELTIER respectivement président et trésorier et les membres du comité directeur.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la vérification de toutes les pièces de recettes et de dépenses et de leurs correspondances dans les écritures comptables. Les soldes de trésorerie: Crédit mutuel ont été également contrôlés et ce sont avérés exactes. De ce fait, l'étude de la comptabilité n'apporte aucune observation particulière.

## Situation de la trésorerie

### Situation de la trésorerie au 30/12/23

C/C Eurocompte Asso:	2 331,44 €
CMDP Livret Bleu:	27 382,24 €
Caisse:	118,23 €
<b>Total de €:</b>	<b>29 831,91 €</b>

**La commission** propose à l'assemblée de donner quitus au trésorier et le félicite et le remercie pour les parfaites tenues des comptes.

**Le président** demande à l'assemblée 2 volontaires pour être vérificateurs aux comptes pour l'année 2024 : Mathieu Geradin et Olivier Lazzaris sont élus.

**Le Président** demande à l'assemblée d'approuver la comptabilité de l'année 2023 et remercie fortement Philippe Peltier pour cette lourde tâche.

**L'assemblée** approuve à l'unanimité la comptabilité.

### 3/ Les cartes de pêche

## Evolutions financières des ventes cartes de pêche

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Membres actifs</b>	960	947	909	927	993	1012
<b>Produits vendus</b>	1 965	1 833	1 945	1 786	1 913	2 283
<b>Recettes AAPPMA</b>	27 121	25 949	26 256	25 019	26 575	33 587
<b>Alevinages</b>	34 388	29 028	31 129	29 781	33 097	29 791
<b>Ratios recettes cartes de pêche alevinage</b>	+27 %	+12 %	+ 19 %	+ 19 %	+ 24,54 %	- 11,30 %

En 2023, le ratio de -11,3% correspond à l'achat du poisson lors de la vidange du Malsaucy

### MONTANT DE LA CARTE DE PECHE EN 2024

Carte Personne Majeure	<b>85 €</b>
Part AAPPMA	<b>22,10 €</b>
Carte Interfédérale EHGO	<b>110 €</b>
Part AAPPMA	<b>22,10 €</b>
Carte Personne Mineure	<b>24 €</b>
Part AAPPMA	<b>8 €</b>
Carte Découverte -12 ans	<b>7,00 €</b>
Part AAPPMA	<b>3 €</b>
Carte Découverte Femme	<b>40,00 €</b>
Part AAPPMA	<b>12 €</b>
Carte Journalière	<b>14,00 €</b>
Part AAPPMA	<b>5 €</b>
Carte Hebdomadaire	<b>35,00 €</b>
Part AAPPMA	<b>10 €</b>

## Tarifs cartes de pêche 2024



**Le Président** souligne la quote-part qui revient à l'AAPPMA sur le prix des cartes de pêche et précise qu'il faut vendre beaucoup de cartes pour d'avoir de la trésorerie afin de concrétiser toutes les actions décidées ce jour.

Evolution des ventes année 2023								
	Ventes 2018	Ventes 2019	Ventes 2020	Ventes 2021	Ventes 2022	Ventes 2023	écart % membres actifs	écarts en nbres produits
Cartes EHGO	518	493	426	470	558	545	-2,33 %	-13
Carte Promo Femme	42	48	40	51	49	53	8,16 %	4
CPMA majeure	293	292	295	262	223	225	0,90 %	2
CPMA autonome			19	25	24	20	-13,04 %	-4
CPMA mineure	107	114	129	119	139	169	21,58 %	30
CPMA journalière	520	445	527	436	431	495	16,02 %	64
CPMA hebdomadaire	40	22	25	32	37	53	43,24 %	16
Carte enfant Promo	212	197	233	182	203	210	3,45 %	7
Options								
vignette EHGO	6	5	13	3	4	6	50 %	2
Nuit mineur	25	25	11	12	18	29	61,11 %	11
nuit Majeur	136	122	142	123	148	174	17,57 %	26
carpodrome majeur	39	47	61	52	52	52	0 %	0
carpodrome mineur	8	10	11	13	8	14	75 %	6
carpodrome journée	16	13	13	6	19	28	47,36 %	9
Carnassier mineur						16		
Carnassier majeur						154		
Carnassier jour						40		
total options	230	222	251	209	249	507	103,61 %	258
membres actifs	960	947	909	927	993	1012	1,91 %	19
total cartes de pêche	1732	1611	1694	1577	1664	1770	6,95 %	106
total cartes de pêche +options	1962	1833	1945	1786	1913	2283	19,91 %	370

**Le Président** précise que cette année la barre des 1000 membres actifs a été dépassé avec 1.91% d'augmentations.

Il précise que le réservoir carnassier a beaucoup plu et montre par les chiffres que la mise en place de ce parcours spécifique est une réussite avec 210 options vendus.

#### 4/ Les alevinages

**Patrick CARLINET** présente les alevinages effectués en détaillant les quantités et le prix global.

Budget global           => 38 183,90 € pour 4 610 KG  
 Poissons Blanc           => 14 503 € pour 2 500 KG  
 Carnassier               => 16 723,70 € pour 1 010 KG  
 Truites                   => 6 957 ,20 € pour 1 100 KG

Information: Les gardons seront comme chaque année mis au printemps afin de ne pas nourrir les cormorans.

L'ensemble de la mise en charge de l'étang des Forges a été reportée sur les autres plans d'eau suite à la vidange partielle de celui-ci. Des grosses carpes étaient prévues et seront mises à l'automne 2024 (options nuit)

Un effort important a été fait sur l'empoissonnement de l'emprunt 9 (Réservoir carnassier avec investissement des options carnassier

**Le Président** précise que l'argent des options nuit, carpodrome, réservoir carnassier est entièrement redistribué sur ces parcours

**Association Agréée de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de Belfort-Bavilliers**

**19 rue d'Argiésans – 90800 Bavilliers**

Tél : 06.86.37.92.12

Courriel : [aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com](mailto:aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com)



<b>CARPES</b>	<b>1 250 KG</b>
<b>GARDONS</b>	<b>1 250 KG</b>
<b>TANCHES</b>	<b>0 KG</b>
<b>PERCHES</b>	<b>300 KG</b>
<b>BROCHETS</b>	<b>440 KG</b>
<b>SANDRES</b>	<b>270 KG</b>
<b>TRUITES</b>	<b>1 100 KG</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 610 KG</b>

## **5/ Les manifestations**

En 2023 :

- Festivitas à Mulhouse
- Participation à j'aime la Nature propre
- Enduro Carpes 72h et 48h à l'étang des Forges (mai et septembre 2023)
- L'Atelier Pêche Nature d'avril à septembre
- La fête de la pêche à l'étang Gauthier en septembre
- 2 journées truites en février et octobre
- Des concours au carpodrome

En 2024 :

- Reprise de l'Atelier Pêche Nature de mai à septembre
- Une journée entière par mois sera proposée
- Concours Carpodrome: Date à confirmer
- Challenge Jean-Paul Djerba 4<sup>ème</sup> édition
- Enduro carpes 72 heures Étang des Forges du 17 au 20 mai 2024
- Fête de la pêche le 02 juin 2024
- Enduro carpes 48 heures Étang des Forges Du 06 au 08 septembre 2024
- 2 journées truites le dimanche 25 février et 13 octobre 2024
- Concours Float-tube sur l'emprunt 9 (réservoir carnassier) Dimanche 28 avril 2024
- Loto pêche à Audincourt les 29 et 30 décembre 2024

## **6/ L'atelier Pêche Nature**

L'Atelier Pêche Nature a fonctionné à plein régime.

En 2023, 9 séances sur des journées entières ont eu lieu avec des pêches au coup, en carpodrome, des séances de montages et au réservoir carnassier.

En 2023, l'AAPPMA a été sollicitée à plusieurs reprises pour des animations pêche pour faire découvrir la pêche à des enfants mais aussi des adultes.

Malheureusement, nous avons dû refuser plusieurs animations pêche.

**Association Agréée de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de Belfort-Bavilliers**

**19 rue d'Argiésans – 90800 Bavilliers**

Tél : 06.86.37.92.12

Courriel : [aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com](mailto:aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com)



Une animation avec CDC Habitat a eu lieu à l'étang Lechir

Nous avons déjà des demandes pour 2024.

Un grand merci au Conseil Départemental avec l'attribution d'une subvention de 1 500 € pour continuer d'investir dans du matériel de pêche.

## 7/ Le patrimoine

**Daniel Pastori** les actions réalisés en 2023 et le programme pour 2024

### **Ce qui a été réalisé:**

- Nettoyages et entretiens rivières de janvier à mars 2023
- Achat d'un Tracteur de marque Solis 26 cv
- Travaux de tontes sur les plans d'eau
- Nettoyage de la Douce niveau Emprunt 9
- Coupe et broyages des branches le long des chemins aux Ayeux (broyeur Fédé)
- Nettoyage des buses du Rhône Gauthier à plusieurs reprises
- Création de 2 nouveaux parkings ainsi que la réfection des chemins d'accès sur le domaine des Ayeux, Mise en place de 2 panneaux d'information sur le site et installation de 5 panneaux de signalisations routières depuis la mairie de Lachapelle-sous-Chaux
- Mise en place du panneau d'information à l'Emprunt 9
- Labélisation du Carpodrome

### **Programme pour l'année 2024:**

- L'entretien de nos rivières en vue de l'ouverture de la truite
  - Pose de deux nouveaux panneaux solaires acquis en 2023
  - La vidange de l'étang Machard, mise en place d'un moine afin de se mettre en conformité (automne 2024)
  - Etude de faisabilité de 3 postes de pêche sur le plateau de l'étang Adam, avec pour objectif l'installation des carapistes à fleur d'eau, (coût financier)
  - Réparation des pontons de pêche en collaboration avec le Grand Belfort en vu de leur agrandissement
  - Entretien régulier de nos lots de pêche
  - Création de frayères à brochet (emplacement à déterminer)
  - Agrandissement de la cuisine à l'étang Lechir et achat d'un piano de cuisine
- ❖ Merci à la Mairie de Belfort et le Grand Belfort pour l'entretien et le nettoyage de l'étang des Forges

La parole est donnée à **Jean-Claude Laval** concernant la création de frayères à brochets.

## 8/ La réglementation 2024

**Attention date d'ouverture du sandre consulter l'arrêté préfectoral permanent (1<sup>er</sup> juin 2024)**

- **Plans d'eau:** Ne pas oublier de consulter la réglementation affichée sur les plans d'eau.

**Association Agréée de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de Belfort-Bavilliers**

**19 rue d'Argiésans – 90800 Bavilliers**

Tél : 06.86.37.92.12

Courriel : [aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com](mailto:aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com)

- **Tous les étangs:** Rappel: le montage du bas de ligne en tresse pour la pêche à la carpe est interdit + le Magic Twing

## 9/ La cellule garderie

- 367 c'est le nombre d'heures de contrôle réalisé en 2023
- 926 c'est le nombre de pêcheurs contrôlés
- 8 gardes pêche assermentés pour exercer les contrôles 2023
- 4 infractions constatées, 2 verbalisations, 1 avertissement écrit, 1 Procès-verbal au procureur
- Enfin nous tenons à vous rappeler que les membres du conseil d'administration sur présentation d'un justificatif sont habilités à exercer des contrôles au même titre que les gardes pêches.
- Toutes autorités compétentes sont habilitées à contrôler les pêcheurs.

**Le Président** remercie énormément les gardes pêche pour leur investissement des surveillances sur les lots de pêche de l'association et ce bénévollement.

## 10/ Budget prévisionnel

### Prévisionnel 2024

<u>Dépenses d'exploitation</u>	<u>Prévision 2024</u>	<u>Produits d'exploitation</u>	<u>Prévision 2024</u>
<i>Impôts et taxes</i>	5050	<i>Cartes de pêche internet</i>	38 000
<i>Garderie</i>	440	<i>Manifestations</i>	21 700
<i>Frais de fonctionnement</i>	3100	<i>Autres subventions fédérales</i>	12 988
<i>Entretien</i>	3 500	<i>Subvention fédérales</i>	19 000
<i>Communication</i>	860	<i>Remboursement baux</i>	2 000
<i>Cartes de pêche (convention)</i>	250	<i>Subventions publiques</i>	5 700
<i>Manifestations</i>	14 900	<i>Intérêts bancaires</i>	750
<i>Achats matériels</i>	7 000	<i>Transaction infraction</i>	400
<i>Frais de réunion</i>	700	<i>Produits exceptionnels</i>	
<i>Alevinages</i>	43 363		
<i>Cartes de pêche réglé par AAPPMA</i>	8 000		
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>87163</b>	<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>100 538</b>
<b>Résultat perte</b>		<b>Résultat Bénéfice</b>	<b>13 375</b>
<b>Total général</b>	<b>87163</b>	<b>Total général</b>	<b>100 538</b>

## 11/ Assemblée générale extraordinaire

**Association Agréée de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de Belfort-Bavilliers**

**19 rue d'Argiésans – 90800 Bavilliers**

Tél : 06.86.37.92.12

Courriel : [aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com](mailto:aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com)

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE

- Synthèse des modifications des statuts des AAPPMA
  - Par l'arrêté du 2 juin 2023 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, publié au JO du 18 juin 2023
  - Définitions (Article 2 des statuts)
  - Deux nouveaux alinéas définissent la cotisation statutaire, due par le pêcheur pour son adhésion à l'AAPPMA, et la cotisation statutaire fédérale, due par l'AAPPMA pour son adhésion à la fédération départementale.
- Objet (Article 7)
  - Dans cet article, il est tenu compte du fait que le dispositif Internet permet désormais le versement direct : - de la cotisation pêche et milieu aquatique (CPMA) à la FNPF, - de la redevance pour la protection du milieu aquatique (RMA) et de la cotisation statutaire fédérale, aux FDAAPPMA.
  - Au 1°, il est indiqué pour plus de clarté que la cotisation statutaire fédérale est perçue directement. Il est précisé qu'elle est due proportionnellement au nombre d'adhérents de l'AAPPMA et fixée chaque année au sein du CA de la fédération départementale (comme cela est déjà prévu aux articles 19 et 28 des statuts-types des FDAAPPMA).
  - Au 2°, la disposition qui prévoyait que les AAPPMA percevaient ces produits est supprimée.
  - Au 4°, la notion de « dépôts de carte » est remplacée car les cartes sont désormais toutes générées via internet. Ainsi, il est prévu que les AAPPMA gèrent un réseau de distribution de cartes de pêche et mettent à disposition des assortiments migrateurs, documents d'information des pêcheurs, ou tout autre élément utile, conformément à un dispositif d'organisation arrêté par le conseil d'administration de la fédération départementale. Le terme de vignette a été supprimé car entré en désuétude.

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE

- Distanciel (Article 19 bis nouveau)
  - Ce nouvel article intègre la possibilité de recourir au distanciel dans les statuts des AAPPMA.
  - Le conseil d'administration doit décider du recours aux conférences téléphoniques ou audiovisuelles et de ses modalités et ce, pour les assemblées générales, les réunions du conseil d'administration et du bureau des AAPPMA.
  - Il est en outre précisé qu'en cas de recours à la conférence téléphonique ou audiovisuelle, les membres participant ou votant à distance sont réputés présents, ce qui permet d'adapter les conditions de participation aux instances nécessitant la présence des membres.
  - L'article ajoute enfin des garanties pour les membres, qui doivent être avisés par tout moyen des conditions dans lesquelles ils pourront exercer l'ensemble de leurs droits.
  - Il est conclu que les décisions respectant ces conditions sont régulièrement prises, afin de les sécuriser.
- Comptabilité (Article 22)
  - La comptabilité des RMA et CPMA ne relève plus des AAPPMA, conformément aux modifications de l'article 7.
- Contrôles administratifs (Article 38)
  - La même simplification est opérée concernant les rapports comptables.

**Adoption des nouveaux statuts types des associations de pêche de loisir modifiés par arrêté ministériel du 2 juin 2023**

**→ L'assemblée approuve à l'unanimité les nouveaux statuts.**

### 12/ Questions diverses

**Serge Philemon, Président Fédéral** félicite l'équipe de l'AAPPMA pour le travail effectué en 2023. Une AAPPMA très active avec un grand nombre de manifestations qui fait vivre notre loisir pêche sur le département.

**Association Agréée de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de Belfort-Bavilliers**

**19 rue d'Argiésans – 90800 Bavilliers**

Tél : 06.86.37.92.12

Courriel : [aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com](mailto:aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com)

Il souhaite préciser que le poisson du Malsaucy n'a pas été vendu à l'AAPPMA, et souhaite les remercier une nouvelle fois car sur une décision du Président de l'association et de son conseil d'administration, ils ont décidé de reverser à la fédération de pêche un don à hauteur de 1€/ kg de poissons obtenus lors de cette vidange.

**Serge Philemon** revient sur la problématique des cormorans. Il précise que les pêcheurs ne souhaitent pas les exterminer mais pouvoir les réguler comme cela se fait dans d'autres pays Européens.

Plusieurs demandes ont été formulées par les pêcheurs à l'association et toutes les réponses ont été données en retour.

**Le Président**, après avoir demandé à l'assemblée s'il y avait d'autres demandes de clore cette assemblée et remercie l'ensemble des pêcheurs qui ont fait le déplacement et les invitent au verre de l'amitié.

Séance débutée à : 09H10

Le Président  
Nicolas JARDOT



Séance clôturée à : 10h35

Le Secrétaire  
Loïc ALTER

